

« Révélez et développez les potentiels de vos territoires ! »

CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE

Dans un contexte territorial en pleine évolution (Loi NOTRe, fusion des régions, évolution des compétences, ...), les territoires sont des acteurs essentiels d'un développement socio-économique durable.

Plusieurs acteurs travaillent en Bourgogne-Franche-Comté avec les territoires afin de favoriser l'émergence de projets. En 2016, 4 d'entre-deux décident de se réunir afin de croiser leurs regards et mutualiser leurs expériences :

- *émergence*, portée par Franche-Comté Active (www.franchecomteactive.org), membre du réseau national France-Active
- GRAIS¹, groupement d'accompagnement à l'innovation sociale (www.grais.org)
- Clus'Ter Jura (www.cluster-jura.coop)
- Go'Up (www.go-up.coop)

Ces 4 acteurs créent ainsi le « Générateur Bourgogne-Franche-Comté (GBFC) » afin de doter la nouvelle région d'un outil expérimenté et adapté aux attentes des territoires.

Le GBFC **mobilise et accompagne les territoires pour y favoriser la création d'activités économiques et d'emplois, à partir de besoins non satisfaits ou de ressources à valoriser.**

Vous avez peut-être participé au **séminaire du 14 novembre 2016 à Dole** vous présentant cette démarche en illustrant de projets en accompagnement. Sinon, vous pouvez vous rendre sur le site internet de Franche-Comté Active, des microfilms reprennent les éléments clés de cette rencontre.

Le GBFC s'appuie sur l'expérience *d'émergence* quant à la mobilisation des territoires. En effet, fin 2013, un premier appel à candidatures avait été lancé par le conseil régional de Franche-Comté permettant de sélectionner des territoires pour expérimenter la démarche. 6 territoires franc-comtois ont ainsi participé à l'expérimentation.

En 2017, après 3 ans d'expérimentation, la démarche a fait ses preuves et *émergence* s'associe au GRAIS, à Go'Up et au Clus'Ter Jura pour déployer le dispositif sur de nouveaux territoires via ce nouvel appel à candidatures.

Ce nouvel appel à candidatures est destiné aux **territoires (Pays, EPCI et Villes de plus de 10 000 habitants – ayant au moins 1 salarié)**, qui souhaitent développer un volet économique en s'appuyant sur leurs potentiels, et qui désirent bénéficier de l'accompagnement du GBFC.

Cette démarche d'accompagnement des territoires s'inscrit dans les politiques territoriales de nos partenaires, tel que le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), de Bourgogne et de Franche-Comté. La transition énergétique et écologique est synonyme d'opportunités en terme de développement local et à ce titre l'ADEME considère que cette démarche est particulièrement adaptée aux territoires qu'elle accompagne notamment les « territoires à énergie positive – Tepos », « territoires à énergie positive et croissance verte – TepCv », « territoires zéro gaspillage, zéro déchets – ZDZG ».

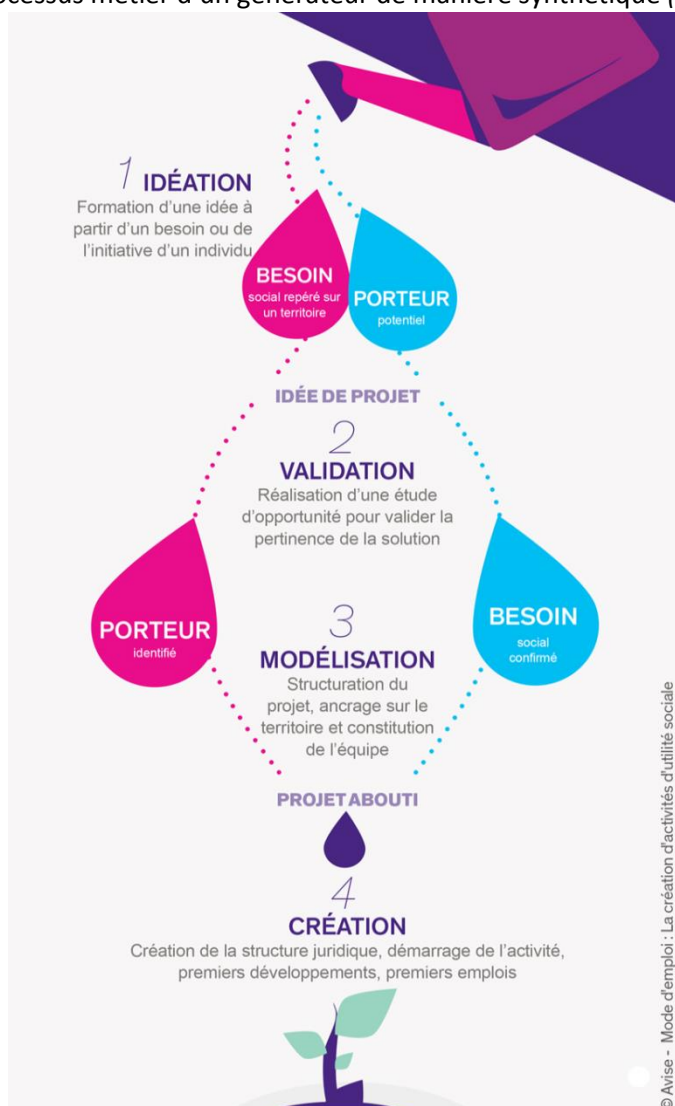
¹ GRAIS : Pôle d'économie solidaire de Saône et Loire - ACTIVE; Pôle d'économie solidaire de Côte d'Or ; Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne; Bourgogne-Active

OBJECTIFS DE LA DEMARCHE POUR LES TERRITOIRES

- **Identifier des potentiels** de développement sur et avec les territoires
- **Générer de l'activité économique et de l'emploi** en région.
- **Mobiliser**, mettre en réseau, et faire coopérer, de **manière transverse et décloisonnée**, les acteurs et partenaires du territoire, dans l'intérêt des projets (approche multisectorielle et multipartenaires). Si cela est pertinent, les partenariats publics-privés pourront être encouragés.
- Faciliter le **développement endogène et ascendant** des territoires.

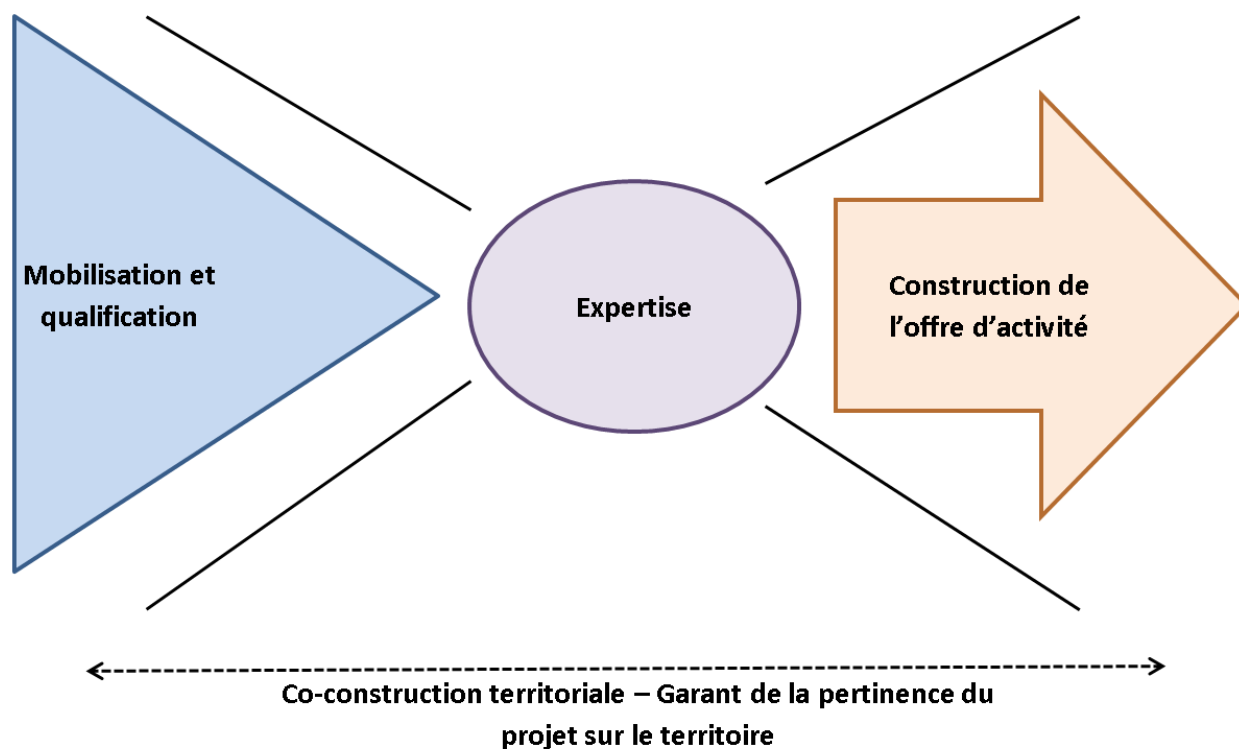
PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

Si votre territoire est retenu, il sera accompagné par l'un des partenaires du générateur Bourgogne-Franche-Comté. **Le principe des générateurs est de partir des besoins non satisfaits ou des ressources mobilisables du territoire**, à l'inverse des incubateurs qui accompagnent les porteurs de projet. Le schéma ci-dessous présente le processus métier d'un générateur de manière synthétique (*source AVISE 2016*).



3 grandes phases sont proposées aux territoires :

- **Phase 1 de mobilisation et qualification : Faire émerger l'idée et la qualifier : Animations créatives de groupes de travail** (composition évolutive, définie avec le territoire) pour faire émerger des idées, capter des besoins non satisfaits ou des ressources à valoriser ; Analyse et qualification de cette matière pour identifier des potentiels de développement. **Si de telles animations ont déjà été conduites (dans le cadre de LEADER par exemple), le générateur pourra accompagner directement la structuration des projets (fin de phase 1).**
- **Phase 2 d'expertise : De l'idée qualifiée vers un potentiel de développement :** Conduite **d'études d'opportunité (ou pré-étude de marché)**. Partage et validation par le territoire. 1^{er} stop and go.
- **Phase 3 de construction de l'offre d'activité : Du potentiel vers le projet :** Identification du porteur de projet et **passage de relais progressivement, ou portage possible en interne GBFC, sous conditions**. Conduite, par le porteur, de l'étude de marché. Mobilisation d'un **groupe projet**, évolutif, avec des acteurs liés au projet et pouvant le faciliter, afin de **réunir les conditions de réussites au projet**. A ce jour plus de 60 partenaires différents mobilisés dans ces différents groupes.



La posture du générateur évolue tout au long de la démarche :

- En phase 1, il est co-animateur avec le territoire, il peut apporter méthode, ingénierie, regard externe, ... (durée moyenne² : 2 à 6 mois selon l'avancée du territoire).
- En phase 2, il est acteur et peut apporter son expertise dans la réalisation des études d'opportunité (durée moyenne : 3 à 6 mois).
- En phase 3, le générateur est facilitateur, il joue le rôle de catalyseur, d'assembleur et est garant du fil rouge avec le territoire (durée moyenne : Un projet peut mettre 2 à 3 ans à sortir).

² Les durées des phases sont donnée ici à titre indicatif, elles sont très variables d'un territoire à l'autre puisqu'elles tiennent compte des réalités locales.

Dans tous les cas, le générateur ne fait pas tout seul, il **s'appuie fortement**, tout au long de la démarche, **sur l'écosystème pertinent** à la réussite des projets (bons interlocuteurs au bon moment). Le générateur restant garant de la pertinence du projet sur le territoire.

Le **rôle du territoire évolue également**, mais, dans tous les cas, il reste acteur de son développement et son rôle est essentiel à la réussite de la démarche et des projets qui en émergent. Cela passe par sa connaissance du terrain mais également sa capacité à fédérer localement les différents acteurs pour aboutir à une stratégie territoriale partagée. Selon les étapes,

- Il impulse,
- donne la légitimité à la démarche « générateur », puis au projet, puis au porteur de projet,
- facilite, fait relais, soutient le projet, soutient financièrement le porteur, recherche et met à disposition un local, ...).

La démarche et le processus de construction des projets sont évalués en continu entre générateur et territoire. Les groupes-projets jouent également un rôle important dans la validation du processus.

MODALITES D'ENTREE DES TERRITOIRES

A qui s'adresse cet appel à candidatures ?

Cet appel à candidature s'adresse aux **pays, EPCI, et villes de plus de 10 000 habitants**, volontaires pour développer des projets économiques permettant de répondre aux enjeux du territoire. Les **candidatures inter-territoires sont également éligibles**.

Modalités

Il sera demandé une participation financière au territoire lauréat afin de bénéficier de cet accompagnement. Cette participation est liée au processus métier et au service proposé, elle se définit donc par phase :

- Phase 1 (mobilisation et qualification) : 10KE, durée de 2 à 12 mois maximum.
- Phase 2 (expertise) : 10KE pour une seule étude d'opportunité. Si plusieurs potentiels sont identifiés à l'issue de la phase 1, le territoire devra prioriser un seul projet, ou, si cela est réaliste, envisager un financement complémentaire pour d'autres études. Durée : environ 6 mois.
- Phase 3 : 5KE, hors étude de marché qui sera réalisée par le porteur de projet. Ce dernier pouvant bénéficier d'aides par ailleurs, pouvant être identifiées par le générateur. Environ 2 ans pour faire sortir un projet.

TOTAL : 25KE pour tout le processus, sachant que cela fait effet levier (financeurs du GBFC).

Cette participation financière permet également de faire **effet levier**, en effet, **l'accompagnement** qui sera mis en place par le générateur sera **supérieur à ce que représentent le montant engagé, du fait du co-financement** de la démarche par des partenaires : **région, état, ADEME, CDC**.

Comment répondre ?

Le territoire doit remplir le **dossier de candidature** joint à la présente note, pour démontrer son engagement, en développant ses motivations, son expérience et les moyens qui pourront être mis à disposition pour conduire la démarche. Cela permet également d'assurer une sélection identique et cohérente à l'échelle régionale. La trame du dossier devra être respectée, des annexes pourront être joints dans la mesure où ils enrichissent la compréhension ou le contenu du dossier lui-même.

A la demande du territoire, les acteurs du générateur Bourgogne-Franche-Comté pourront faire une présentation de la démarche en amont de la candidature.

De même, une rencontre du territoire pourra être sollicitée par les acteurs du GBFC après première lecture du dossier afin de compléter la candidature et d'apporter les précisions nécessaires.

Les territoires retenus participeront et bénéficieront d'une dynamique régionale collective (réunions régionales, partage d'expériences, rencontres d'acteurs de différents horizons, enrichissement mutuel, etc.). Ils bénéficieront d'un regard extérieur élargi et d'un appui méthodologique individuel et collectif, selon leurs besoins en la matière et leur organisation.

Quels sont les critères de sélection ?

Les territoires seront sélectionnés par un comité de sélection composé des partenaires du Générateur Bourgogne-Franche-Comté et des financeurs.

La forme :

- Un dossier complet déposé dans les délais
- Un portage politique et un portage technique : des moyens humains devront être dédiés à la démarche. Une présentation devant le comité de sélection pourra être demandée,
- La candidature devra faire preuve d'engagement, d'homogénéité et de cohérence sur le territoire, mettant en avant la plus-value que peut apporter la démarche d'accompagnement.

Le contenu :

- Une présentation du territoire : un diagnostic territorial existant ou connaissance des besoins socio-économiques mal ou non satisfaits,
- Un argumentaire suffisamment détaillé permettant de juger la motivation du territoire et de connaître ses attentes,
- Un engagement politique sur le territoire, des référents nommés et actifs dans la démarche (élus et techniciens),
- Une dynamique collective du territoire, multi-acteurs et partenariat public-privé, croisant différents horizons professionnels et institutionnels,
- Des références en démarches projet et en accompagnement sont un plus ainsi que des pistes de travail, non engageantes pour la suite.

Ne seront pas retenus :

- Un projet dont la majorité du périmètre se trouve hors Bourgogne-Franche-Comté,
- Un projet répondant à un besoin ponctuel ne permettant pas une réponse pérenne (événement, projet individuel, ...).

Les partenaires du Générateur Bourgogne-Franche-Comté pourront accompagner **6 nouveaux territoires en 2017. Ce chiffre pourra être réajusté** par le comité de sélection, selon l'état d'avancée des réflexions et la structuration des territoires candidats.

Ex. de projets déjà accompagnés par les partenaires du GBFC en 2016

- Créations : d'un garage solidaire ; D'une **conciergerie solidaire** ; D'un **restaurant conserverie d'insertion** (mobilisation dans la réflexion, de partenaires privés). Mise en place d'une **plate-forme logistique agroalimentaire** (rationalisation logistique entre producteurs, élargissement de la gamme de produits, création d'emploi d'insertion),
- **Structuration régionale de la filière chanvre** (réunit entreprises, artisans, bureau d'étude, architecte, agriculteurs, partenaires institutionnels, ...).

CALENDRIER

- Dates limites de dépôt des candidatures : 3 sessions sont proposées :
 - o **Lundi 24 avril 2017, minuit.** Attention, si vous souhaitez vous positionner sur la 2nde session, merci de nous faire parvenir d'ores et déjà une lettre d'intention pour le 24 avril 2017.
 - o **Vendredi 15 septembre 2017, minuit.**
- Réponse aux territoires, selon la session :
 - o Mercredi 17 mai 2017
 - o Lundi 9 octobre 2017
- Démarrage de l'accompagnement : dès la sélection du territoire.
- Durée de l'accompagnement : Le territoire s'engage pour une année, renouvelable, ou sur plusieurs années. En fonction des typologies de projets accompagnés, la durée d'accompagnement nécessaire peut varier (moyenne 2 ans).

CONTACTS

Franche-Comté Active – *émergence*, coordinateur du collectif GBFC

Anne-Marie BAILLY, responsable de projet : anne-marie.bailly@franchecomteactive.org ou 03.81.25.07.60

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information concernant la démarche d'accompagnement en général et/ou cet appel à candidature en particulier.